

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3590

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3590**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival
Métropole vacances sportives - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs du dispositif "Métropole vacances sportives"

Le dispositif "Métropole vacances sportives" est proposé par la Métropole de Lyon depuis 2015. Il permet aux jeunes de moins de 18 ans qui ne partent pas en vacances durant le mois de juillet, de découvrir gratuitement des activités sportives variées.

Ces activités sportives sont proposées prioritairement à des structures institutionnelles de la Métropole (centres sociaux, MJC, centres de loisirs, etc.) et du Département du Rhône, mais elles peuvent également s'adresser à des particuliers dans la limite des places encore disponibles.

Elles sont menées en lien avec les associations sportives et encadrées par des éducateurs diplômés.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2018-2795 du 25 juin 2018, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions d'un montant total de 51 567 € au profit des associations sportives actives dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives".

Ces subventions ont permis de proposer les activités suivantes :

Activités proposées	Période	Lieu
rugby à XIII	du 9 au 27 juillet 2018	Lacroix-Laval
échecs	du 9 au 27 juillet 2018	Lacroix-Laval
escrime	du 9 au 27 juillet 2018	Lacroix-Laval Parilly
course d'orientation	du 9 au 27 juillet 2018	Lacroix-Laval Parilly
baseball	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
volley-ball	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
disc-golf	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
roller	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly

Activité proposée	Période	Lieu
karaté	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
basket-ball	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
tennis	du 9 au 20 juillet 2018	Parilly
cyclisme	du 9 au 13 juillet 2018	Parilly
tir à l'arc	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
rugby à XV	du 9 au 27 juillet 2018	Parilly
aviron	du 9 au 27 juillet 2018	Caluire et Cuire (Bassin de la Caille)
	du 9 au 27 juillet 2018	Décines Charpieu (Canal de Jonage)

Trois nouvelles activités ont été proposées : rugby à XV à Parilly, aviron à Caluire et Cuire (Bassin de la Caille), aviron à Décines Charpieu (Canal de Jonage).

Un bilan chiffré du dispositif a été réalisé à la suite de cette édition 2018.

Toutes activités confondues, le domaine de Lacroix-Laval a accueilli 1 321 participants (1 416 en 2017) et le Parc de Parilly 4 016 participants (3 234 en 2017), soit une fréquentation totale de 5 337 participants (4 650 en 2017) en constante augmentation.

La communication autour du dispositif, sur les parcs métropolitains, par le biais de supports, ainsi que sur les réseaux sociaux, a été accentuée.

III - Programme d'actions pour 2019

En 2019, le dispositif sera proposé sur la période du 8 au 26 juillet, sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le Canal de Jonage (Décines Charpieu).

Quinze associations sportives ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leur participation à ce projet ; le détail de celles-ci figure en annexe.

La plupart des associations sportives présentes l'année dernière renouvellent l'expérience.

Par ailleurs, 1 nouvelle activité sera proposée cette année : la boxe éducative.

Une nouvelle évaluation du dispositif est prévue à la suite de cette édition, à travers l'établissement d'un document bilan.

Les associations sportives devront transmettre le récapitulatif journalier de fréquentation des activités à la Métropole au plus tard le 30 septembre 2019. Au-delà de cette date, la subvention sera caduque. La subvention pourra également être revue à la baisse ou ne pas être versée si le bénéficiaire ne réalise que partiellement ou pas du tout l'activité. Le versement des subventions interviendra sur cette base en un paiement unique.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 49 005 € dans le cadre du dispositif estival "Métropole vacances sportives" pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien, pour l'année 2019, aux activités sportives sur les parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le Canal de Jonage (Décines Charpieu) organisées pendant la période estivale dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives",

b) - l'attribution de subventions d'un montant total de 49 005 € au profit des associations sportives prenant part au dispositif "Métropole vacances sportives" pour l'année 2019, selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement, en résultant, soit 49 005 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3179A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.